

CONSEILS À RETENIR



■ À proximité des ouvrages ou d'appareils électriques, il est nécessaire de rester vigilant !

- Ne pas manipuler d'appareils électriques les mains mouillées ou les pieds dans l'eau.
- Ne pas intervenir sur une installation électrique si vous n'avez pas les compétences.
- Veiller à la qualité de vos installations électriques (certification NF).
- Pratiquer vos loisirs nautiques ou aériens, pêche, travaux agricoles ou chantiers, le plus loin possible des ouvrages électriques.
- Ne jamais toucher ou tenter de récupérer un objet en contact avec une ligne électrique.
- Lors d'une opération électrique, ne pas porter d'objets métalliques.
- Ne jamais intervenir seul.
- Pour toute intervention à proximité des lignes électriques (élagage, travaux, intervention sur une toiture...) ou sur un équipement du quotidien (disjoncteur, fils électriques, prises...) contacter votre interlocuteur GÉRÉDIS.

En cas de dangers ou de situations à risque, prévenir le service dépannage de GÉRÉDIS au

0 969 321 411

APPEL NON SURTAXÉ

En cas d'accident, suivre ces indications dans l'ordre :

- 1** Interdire l'accès pour éviter un autre accident
- 2** Ne pas toucher les personnes concernées si elles sont encore en contact avec l'ouvrage électrique
- 3** Appeler **les pompiers (18), le SAMU (15), la gendarmerie (17), ou le numéro d'appel d'urgence unique européen (112).**
- 4** Ne pas toucher les pylônes et les câbles même tombés au sol.

GÉRÉDIS
Deux-Sèvres

Gestionnaire du réseau de distribution du SIEDS, GÉRÉDIS réalise les raccordements, le dépannage, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. GÉRÉDIS a pour mission d'assurer de manière objective, transparente et non discriminatoire l'accès au réseau et de garantir la qualité de votre alimentation en électricité quel que soit votre fournisseur d'énergie.

■ Contact

GÉRÉDIS Deux-Sèvres
17 rue des Herbillaux - CS 18 840 - 79028 NIORT Cedex
Accueil : **05 49 08 54 12** - Courriel : accueil-grd@geredis.fr - www.geredis.fr

SASU au capital de 35 550 000€ - RCS Niort 503 639 643



Droits photos : © GÉRÉDIS, Adria Strak - Décembre 2018 - D-P2-SU-94-A

RISQUES ÉLECTRIQUES

POUR VIVRE EN TOUTE SÉCURITÉ

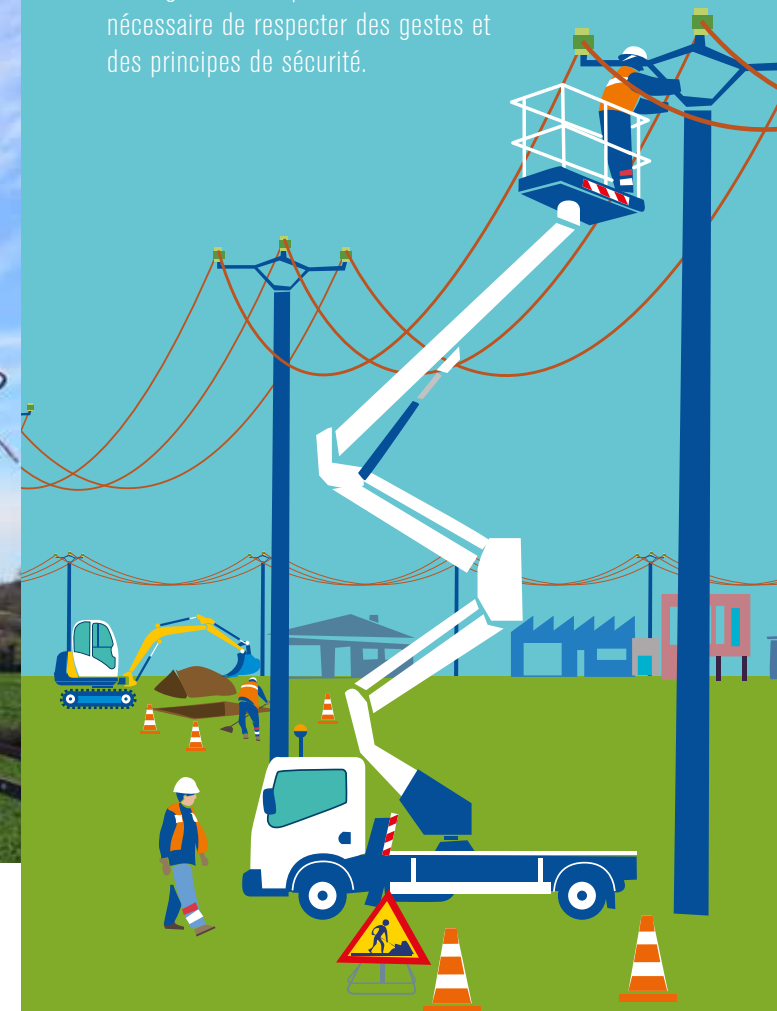


GÉRÉDIS
Deux-Sèvres

PRÉVENIR LES RISQUES ÉLECTRIQUES, UN ENJEU DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pour vivre en toute sécurité et vous protéger contre les risques électriques, GÉRÉDIS met tout en place pour renforcer la sécurité et pour prévenir d'éventuels dangers.

Des lignes électriques aux installations intérieures, il est nécessaire de respecter des gestes et des principes de sécurité.

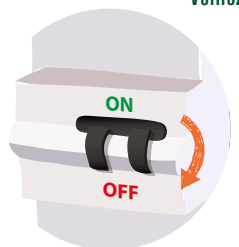


RISQUES INTÉRIEURS

Des installations électriques en mauvais état peuvent se révéler être dangereuses : électrification, électrocution, départ de feu... Bien entretenir votre matériel, c'est garantir votre tranquillité d'esprit.

LE DISJONCTEUR PRINCIPAL

Le disjoncteur principal commande et protège toute l'installation électrique. Il est programmé pour couper le courant en cas de danger. Veillez à respecter ces mesures de sécurité :



- Mettez le disjoncteur principal hors-tension avant toute intervention électrique ou en cas d'urgence (incendie ou accident) ;
- Ne surchargez pas le disjoncteur (risque de coupure).

PRISES, FILS ET APPAREILS ÉLECTRIQUES

Prises, fils et appareils électriques font partie de notre quotidien. Il est indispensable de rester vigilant face à ces équipements :



- Remplacez immédiatement les prises électriques défectueuses ou abîmées ;
- Ne bricolez jamais une prise électrique endommagée ;
- Protégez les fils électriques de gaines, goulottes ou plinthes et vos prises de courant d'obturateurs (protection enfant) ;
- Évitez les rallonges et l'accumulation de multiprises ;
- Ne tirez pas sur le fil pour débrancher un appareil électrique ;
- Débranchez les appareils électriques avant de les nettoyer.

EAU

Entre l'eau et l'électricité, assurez la bonne distance. Il y a de très fort risque d'électrocution. N'écartez pas ces mesures de précaution :

- Protégez les circuits qui desservent un local contenant une baignoire ou une douche par des dispositifs différentiels à haute sécurité (30 mA). Ces dispositifs coupent le courant au moindre incident ;
- Éloignez vos appareils électriques (sèche-cheveux, rasoir,...) des zones d'eau.



GÉRÉDIS vous recommande de faire appel à un professionnel qualifié pour tout changement ou nouvelle installation de prises ou de points lumineux.

RISQUES EXTÉRIEURS

Les lignes électriques font partie de votre environnement. Le contact direct d'une personne avec les câbles ou par l'intermédiaire d'un objet conducteur entraîne l'électrocution. Sous les lignes, le danger existe.

PÊCHEURS

Habités de la nature, les lignes électriques font partie de votre paysage. La proximité d'une canne à pêche et d'une ligne électrique peut suffire à former un arc électrique et provoquer des brûlures ou une électrocution. Ne négligez pas ces principes :

- Pêchez loin des lignes électriques : respectez la distance de 5 mètres, Le risque existe à la fois au contact de la ligne électrique mais surtout à l'approche ;
- Tenez votre canne à pêche en position horizontale pour passer sous une ligne électrique ;
- Prenez en compte les panneaux d'informations qui indiquent les zones à risques.



SPORTIFS AÉRIENS

Vous pratiquez le parapente, ULM, cerf-volant, montgolfière ou toute autre activité dans les airs, vous devez être vigilants à l'approche des lignes électriques et suivre ces conseils :

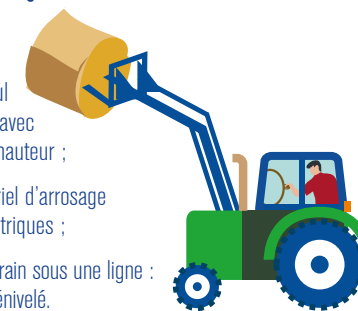
- Restez éloigné des lignes électriques ;
- Vérifiez les vents avant votre départ : les risques varient rapidement ;
- Consultez les cartes pour connaître les zones à risques ;
- Ne tentez pas de récupérer un objet accroché.

Informez-vous auprès de votre club ou fédération de sport qui dispose de toutes les informations nécessaires.

Vous manipulez des tuyaux d'arrosage, vous conduisez des machines larges et hautes, vous creusez des tranchées ou travaillez en hauteur... Toutes ces activités réclament des mesures de précaution. Il est important d'adopter les bons gestes :

AGRICULTEURS

- Ne manœuvrez pas seul à proximité des lignes avec des engins de grande hauteur ;
- Ne placez pas le matériel d'arrosage près des ouvrages électriques ;
- Ne rehaussez pas le terrain sous une ligne : tenez compte de son dénivelé.



PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT



- Ne déposez aucun produit sous les lignes ;
- Renseignez-vous sur le gabarit des machines avant de commencer toute intervention ;
- Établissez une demande de renseignements sur reseaux-et-canalisations.ineris.fr afin de connaître les exploitants de réseaux concernés par l'emprise de vos travaux. Puis étudiez les dangers et les zones à risques avec votre gestionnaire de réseau (GÉRÉDIS).

Avant de débiter des travaux à proximité des ouvrages électriques (transformateurs et postes électriques, lignes aériennes et souterraines, coffrets électriques), il est obligatoire d'établir une Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux.